



L'HUMAIN NOUS TIENT À COEUR.

GRILLE DE TARIFS POUR UNE AIDE A DOMICILE

www.elea-loire.fr

SERVICE PRESTATAIRE

Tarifs applicables au 01/01/2018

(le personnel mis à votre disposition est salarié de notre association)

Dans le cadre d'une prise en charge APA ou caisses de retraite, un ticket mobilité vient compenser pour partie les frais de déplacements des intervenants à domicile. Ainsi pour chaque heure d'intervention (hors prise en charge CARSAT) : 1.30 € seront facturés au client en sus de sa participation calculée sur la base des tarifs de référence. En ce qui concerne les prises en charge CARSAT, 1€ sera facturé au client en sus de sa participation calculée sur la base des tarifs de référence.

Nous indiquons ici le prix de l'heure sans prise en charge*.

Jours ouvrables : **22,05 €**

Dimanches et jours fériés : **25,10 €**

Frais kilométriques : **0.56€ /kms**

SERVICE MANDATAIRE *Tarifs applicables au 01/01/2018 (le particulier est employeur)*

Assistant(e) de Vie	Prix sans exonération	Prix avec exonération totale
DU LUNDI AU SAMEDI		
H. travaillées effectives	De 14 € à 15,40 €	De 12,87 € à 14 €
H. présence responsable	De 10 € à 11,05 €	De 9,66 € à 10,50 €
DIMANCHE ET JOURS FERIES		
H. travaillées effectives	De 18 € à 19,75 €	De 16,09 € à 17,50 €
H. présence responsable	De 13 € à 14,31 €	De 12,07 € à 13,12 €

*L'écart entre les différents tarifs présentés varie selon les missions spécifiques confiées au salarié et l'ajout ou non des garanties IRCEM (4,32 %).

Employé(e) familial(e) / Employé(e) d'entretien / Gardien(ne)	Prix sans exonération	Prix avec exonération totale
DU LUNDI AU SAMEDI		
H. travaillées effectives	De 13,84€ à 14 €	De 12,75€ à 12,87 €
H. présence responsable	De 9,88€ à 10€	De 9,56€ à 9,66 €
DIMANCHE ET JOURS FERIES		
H. travaillées effectives	De 17,80€ à 18 €	De 15,93€ à 16,09 €
H. présence responsable	De 12,85€ à 13 €	De 11,95€ à 12,07 €

Le tarif maximal comprend salaire + URSSAF + IRCEM (inclus à 4.32 %) + Congés payés

FRAIS DE GESTION à ajouter à ce tarif = 15 % du salaire + charges (avec un minimum de 31 € dans la limite de 122 € par mois).

- ✓ Devis gratuit : Selon l'article 6 de l'arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de services à la personne « Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande. »
- ✓ Vous payez des impôts : possibilités de déductions fiscales à hauteur de 50% des sommes versées au titre de l'emploi à domicile, dans la limite du plafond fixé par l'administration générale des impôts, selon l'art. 199 sexdecies du CGI
- ✓ Possibilités d'aides : CARSAT et autres caisses de retraite, CAF (PAJE), Conseil Départemental (APA, PCH), Mutuelles, Assurances, CPAM, Ligue contre le cancer,...